**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement** **d´****un(e) consultant(e)** **national(e) Expert(e) en «****Energie abordable et durable » ; en appui technique pour la formulation du document de programme structurant sur « Environnement – Forêt – Energie - Changements Climatiques et Risques naturels » (PEFECC)**

**Référence du dossier****:****072/****IC-Nat- Expert en Energie durable /2020**

Date : 10/03/2021

**Pays :** République Démocratique du Congo, Province de Kinshasa

**Description de la mission :** Un(e) consultant(e) national (e) Expert(e) en Energie abordable et durable

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultant Expert(e) National(e)

**Lieu d’affectation :** Kinshasa

**Durée de la mission** : 30 H/J (jours ouvrables, répartis sur 50 jours calendaires).

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail :** **ic.soumission.cd@undp.org** **avec mention de la référence et intitulé du dossier « : 072/IC-Nat- Expert en Energie durable /2020 – « Projet FONARED ». Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le lundi 22 mars 2021 à 16 heures de Kinshasa**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse soumission.info@undp.org pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

<http://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=>73008

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

|  |
| --- |
| **I. Contexte** |
| La République Démocratique du Congo (RDC) a souscrit aux conventions issues du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 (Conventions de Rio)[[1]](#footnote-1). En 2012, lors du vingtième anniversaire de ce Sommet (Rio+20), la RDC a eu l’occasion de renouveler son engagement politique dans ce domaine et ouvrir de nouvelles perspectives, notamment pour un développement vers une économie verte et le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable.En RDC, la forte instabilité politique, qui a caractérisé les années 90, a entrainé d’importantes pertes humaines, la désorganisation de l’Etat et de l’administration, la destruction de l’appareil productif, ainsi qu’une grave crise sociale et une dégradation importante des ressources naturelles, retardant ainsi le processus de mise en œuvre des recommandations de Rio. Bien que fortement dégradée par endroit, la richesse naturelle du pays demeure relativement en bon état. Son capital naturel reste l’un des plus importants de la planète. En effet :* la RDC est l’un des principaux réservoirs miniers du monde ;
* la biodiversité de la RDC est la plus importante en Afrique et la cinquième à l’échelle mondiale ;
* plus de la moitié des ressources en eau de l’Afrique et 13% du potentiel hydroélectrique mondial se trouvent en RDC. Cependant, environ 26 % seulement de la population de la RDC a accès à l’eau potable salubre, un des taux d’accès les plus bas du continent africain. De la même manière, l’accès au réseau électrique y est d’environ 9%, malgré de vastes ressources énergétiques ;
* 80 millions d’ha de terre arable, mais environ 3% seulement du territoire sont actuellement mis en culture, principalement par les paysans pratiquant l’autosubsistance. Par conséquent, la RDC connait un taux des plus élevés d’insécurité alimentaire, avec un taux de sous-alimentation d’environ 70% ;
* le bassin du Congo a la plus grande diversité de poissons en Afrique. Mais cette ressource est sous-exploitée au point que l’importation de poisson représente environ 30% de la consommation. Par endroits, l’exploitation incontrôlée et la surpêche entraînent de graves dégradations ;
* le pays abrite environ 145 millions ha de forêts, qui constituent les 2/3 du bloc forestier du Bassin du Congo, 2ième plus vaste massif tropical au monde. Le taux annuel de perte des forêts d’un peu plus de 0,2% constitue un problème croissant dans certaines zones.

Les ressources naturelles et l’environnement contribuent de manière critique aux conditions de vie des ménages congolais (niveau micro) d’une part et à la production nationale d’autre part (niveau macro).En particulier, la forêt joue un rôle socio-économique majeur en RDC. Elle couvre 60% du territoire national (environ 145 sur 234 millions ha) ; près de 90% de sa population vivent dans la zone forestière ; plus de 90% des ressources énergétiques domestiques proviennent de la forêt et une part significative du PIB national en dépend. Cette forêt constitue aussi une ressource environnementale importante pour l’Afrique et l’humanité : (i) elle séquestre un stock de carbone estimé à 40 Gt, équivalant de 140 Gt d’émissions potentielles de CO2e, soit près de trois fois le total des émissions mondiales.Les conflits armés et l’instabilité politique ont fragilisé la RDC et aggravé les problèmes environnementaux, notamment via les déplacements de population, et considérablement affaibli les institutions et l’administration publique.Au fil des années, l’environnement et le changement climatique occupent une place de plus en plus importante dans la planification du développement du pays. Ils sont ainsi reconnus comme un des piliers de la stratégie nationale de développement.Sur le plan international, consciente de la gravité de la crise environnementale et de l’importance des ressources naturelles dont elle dispose pour apporter sa contribution à une réponse globale et concertée, la RDC est prête à assumer ses responsabilités et s’engager vers une gestion durable de celles-ci.Bien que de nombreuses lacunes subsistent - notamment en termes de mécanismes opérationnels de coopération intersectorielle - des progrès notables ont été accomplis pour mettre en place un cadre légal et institutionnel favorable à la gestion de l’environnement depuis le début des années 2000. Un code forestier a notamment été adopté en 2002, une loi-cadre pour l’environnement promulguée en 2011, alors que le pays se distingue au niveau international par son implication et son progrès dans le processus REDD+, pour lutter contre le changement climatique. Dans cet ordre, le pays s’est engagé, à travers sa Contribution Déterminée à l’échelle nationale (CDN), de réduire de 17 % ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) d’ici à l’an 2030 (avec pour référence les niveaux de 2000).Par ailleurs, le pays est engagé dans une marche vers une économie verte et entend accélérer son développement socio-économique, améliorer son adaptation aux Changements Climatiques et réduire la vulnérabilité de sa population aux risques inhérents, dans l’esprit de sa vision d’émergence à l’horizon 2030. Cette vision est reflétée dans différents documents stratégiques fédérateurs, en particulier dans le Plan National Stratégique pour le Développement (PNSD, 2019-2023).Fidèle à son mandat, le PNUD se tient aux côtés du Gouvernement de la RDC, pour des services consultatifs et la mobilisation des appuis techniques et financiers, afin de l’assister dans ses efforts de développement humain durable. A cet effet, le Bureau-pays du PNUD s’est doté d’un nouveau document de coopération avec le pays (CPD), pour la période 2020 à 2024. Ce dernier s’articule au tour de trois axes prioritaires:1. la **promotion de la gouvernance** : qui a pour objectif l’amélioration de l'environnement juridique et institutionnel nécessaire pour renforcer l'inclusion des populations ciblées dans la prise de décisions et promouvoir leur bien-être ;
2. la **transformation économique** : qui vise l’appui à la réalisation d’une transformation structurelle vers une économie verte durable et inclusive en utilisant une approche de développement Humain ; et
3. la **stabilisation et la résilience** : qui cible le soutien aux régions fragiles et celles touchées par les conflits, par le biais d'un ensemble complet et intégré d’appuis.

L’opérationnalisation dudit document de coopération PNUD-RDC s’effectuera à travers des programmes structurants, alignés sur différents cadres programmatiques appropriés de développement. Ces cadres comprennent : le Plan national stratégique de développement (PNSD), le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), le Plan stratégique du PNUD 2018-2021, ainsi que l’Offre stratégique du PNUD en Afrique.C’est dans ce cadre que le bureau pays du PNUD en République Démocratique du Congo (RDC) cherche à s’adjoindre les services d’un consultant national spécialisé dans les questions d’Energie abordableet durable. Les présents termes de référence décrivent les contenus et les modalités de la mission ainsi que les critères de sélection du consultant national devant appuyer techniquement, la formulation document du Programme structurant Environnement – Forêt – Energie - Changement Climatique et Risques naturels, pour lequel une note conceptuelle a été préparée.  |

|  |
| --- |
| **II. Objectifs de la mission** |
| L’objectif principal de la mission est de contribuer à la formulation du document de programme structurant« Environnement – Forêt – Energie - Changements Climatiques et Risques naturels » (PEFECC). Spécifiquement, il s’agira de:* + Collecter et analyser les informations en rapport avec les questions énergétiques ;
	+ Proposer des schémas d’intervention dans le domaine de l’énergie abordable et durable en RDC ;
	+ Contribuer à l’élaboration du programme structurant et veiller à la cohérence avec les autres secteurs.
 |

|  |
| --- |
| **III. Description des tâches et responsabilités** |
| Sous la coordination du Team Leader de l’unité Croissance Inclusive et Développement Durable (CIDD) du PNUD, et la supervision de l’Analyste au Programme du PNUD en charge de l’Environnement, en collaboration avec l'équipe des expert(e)s en charge de l‘élaboration du Programme « Environnement » du PNUD et de la Direction du Développement Durable (Ministère de l’Environnement et Développement Durable - MEDD), le/la Consultant(e) national(e) Expert en  Energie abordableetdurable réalisera au sein de l’équipe d’experts, quatre tâches principales : * Étape 1. Cadrage
* Étape 2. Précision des niches du programme Environnement du Bureau-pays du PNUD ;
* Étape 3. Développement du portefeuille « Environnement » du Bureau-pays du PNUD ;
* Étape 4. Rédaction du programme de pays.

**Étape 1. Cadrage*** Entreprendre un examen des principaux défis environnementaux et climatiques du pays, et de son statut de développement socioéconomique ;
* Entreprendre un examen des documents stratégiques dont la CDN et le plan de réponse prioritaire COVID 19, ceux sur la réduction des Risques de Catastrophes et d'autres cadres et priorités nationaux existants, et évaluer les lacunes, les faiblesses et les opportunités en termes de : (i) renforcement institutionnel et cadre politique existant ; (ii) les besoins de financement à travers l'atténuation et l'adaptation; (iii) les besoins en capacités des acteurs des secteurs public et privé; les organisations de la société civile et les besoins technologiques, entre autres.

**Étape 2. Précision des niches du programme Environnement du Bureau-pays du PNUD*** Entreprendre des consultations avec les parties prenantes en charge des secteurs de l’environnement, de la forêt, du développement durable, de l’énergie, de l’hydraulique, des finances, de l’économie, du développement rural, de l’agriculture, de l’intérieur, du budget, des mines, de la santé, du secteur privé, de la société civile et des Universités pour déterminer les priorités nationales climatiques relatives aux thématiques ci-dessus citées («Environnement– Forêt – Energie - Changement Climatique et Risques naturels» (PEFECC) ) .
* Engager une conversation avec les agences des Nations Unies intervenants dans des domaines connexes (FAO, FIDA, PAM), ainsi que les principaux partenaires présents en RDC : UE, USAID, KFW, AFD, GIZ, BAD, BM, coopération bilatérale y compris les partenaires non traditionnels et le secteur privé (exemple : le secteur minier, forêt, l’agriculture, les banques, FEC, etc.) ainsi que les parties prenantes nationales.
* Consolider / synthétiser les résultats des consultations des parties prenantes et rédiger les domaines d'intervention (niches) du programme Environnement du Bureau-pays du PNUD
* Animer l’atelier de validation pour finaliser les niches identifiées.

**Étape 3. Développement du portefeuille Environnement du Bureau-pays du PNUD.*** Partant des niches du programme de pays, entreprendre des consultations avec les parties prenantes pour identifier les concepts d'investissement (Pipeline de projets / programmes d'atténuation et d’adaptation ; demandes de la facilité de préparation de projet ; propositions de préparation et de soutien préparatoire ; etc.)
* Développer le portefeuille du bureau-pays pour les partenaires financiers clés (suivant leurs modèles) et organiser des ateliers de validation pour renforcer les concepts d'investissement.

**Étape 4. Rédaction du programme Environnement du Bureau-pays du PNUD*** Consolider / intégrer les résultats des étapes 1 à 3 et rédiger le document de programme Environnement du Bureau de pays de la RDC et soumettre les projets au management du PNUD ;
* Préparer et faciliter les ateliers de validation du document de programme impliquant toutes les parties prenantes compétentes, finaliser le document en s’assurant de sa conformité avec les normes du PNUD en la matière, telles que prescrites dans le PPM (Programming Standards and Principles Monitoring Policy).

Les contributions du consultant national Expert en Energie abordableetdurable seront transférées au Consultant(e) International (e)/ chef de mission pour validation puis pour intégration dans le document consolidé.Les questions transversales en rapport avec le Genre, la durabilité environnementale et les droits de l’homme, doivent être clairement abordées dans l’approche de mise en œuvre. Le choix des zones d’intervention doit tenir compte des critères consensuels mais également du potentiel et de la faisabilité de la conduite du programme. L’équipe de mise en œuvre du programme devra être indiquée dans le document et les termes de références doivent également être repris en annexe du document.  |
|  |
| **IV. Livrables attendus et termes de paiements** |
|  |
| A l’issue de cette consultation, les livrables suivants seront produits :* Un rapport initial
* Un Premier draft du document de programme
* Un rapport de l’atelier de validation
* Un document de programme finalisé

**1. Un rapport initial** détaillant la méthodologie proposée pour le travail, un calendrier, une liste des institutions gouvernementales, internationales et autres parties prenantes qui seront consultées.**2. Un Premier draft du document de programme****3. Rapport de l’atelier de validation****4. Un document de programme finalisé** avec une déclinaison des domaines thématiques de concentration, les zones d’interventions, les acteurs et partenaires de mise en œuvre, les risques et hypothèses ainsi que le budget par composante, accompagné des pistes pour une stratégie de mobilisation de ressources. Ce document de programme, devra respecter le canevas de présentation de programme du PNUD qui peut être accessible sur le site web du PNUD ou par demande. Le document de programme devra couvrir au moins les éléments ci-après : * Le contexte actuel de la RDC et la justification de l’intervention ;
* La théorie de changement, les objectifs du programme et zones prioritaires d’intervention ;
* Les axes d’interventions du programme, la description des activités et les impacts attendus du programme
* Le cadre des résultats et le plan de suivi et évaluation ;
* Le plan de travail pluriannuel et l’estimation du budget du programme ;
* La gouvernance et la gestion du programme, accompagnées des drafts des termes de références des membres de l’unité de mise en œuvre et/ou des expertises à mobiliser ;
* L’analyse et la gestion des risques ;
* Les opportunités de financement ainsi que l’analyse de la stratégie du programme dans la réponse du PNUD au Covid-19.

Le consultant devra élaborer une présentation power point résumant les points saillants du programme à l’adresse du management du PNUD.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrable**  | **Durée/échéance** | **% du contrat**  |
| **1. Un rapport initial** détaillant la méthodologie proposée pour le travail, un calendrier, une liste des institutions gouvernementales, internationales et autres parties prenantes qui seront consultées. | 2H/J (Deux jours après la signature du contrat) | 10 % après soumission et validation du rapport initial |
| **2. Un Premier draft du document de programme**  | 23 H/J (6 semaines après la signature du contrat) | 30% après soumission et validation du Premier draft |
| 3. **Rapport de l’atelier de validation** | 2H/J (1 semaine après l’atelier de validation) | 30% après soumission et validation du Premier draft |
| **4. Un document de programme finalisé** | 3 H/J  | 20% après soumission, validation du document de programme finalisé et présentation du rapport de mission |

**Processus d’approbation requis pour certifier l’atteinte des résultats et les paiements** : le paiement du consultant sera effectué après certification faite sur la base de la satisfaction des services fournis par le consultant, notamment les rapports dû et l’avancement des produits attendus |

**5. Chronogramme Durée de la mission**

|  |
| --- |
| La durée prévue de la mission est de 30 Homme/Jour répartis sur une période de 50 jours calendaire. |

**6. Qualifications et Expérience requises**

|  |
| --- |
| I. Qualifications académiques : * Être titulaire d’un diplôme de troisième cycle (DESS, DEA, Master, Doctorat, PHD, etc.) ou équivalent en économie de l'énergie, gestion de projet, planification énergétique ou diplôme d'ingénieur en électricité, énergie renouvelable, énergie propre ou dans des domaines similaires ;

II. Expérience :* Avoir au moins 7 ans d’expérience dans le secteur de l’énergie, avec une expertise confirmée en planification stratégique et opérationnelle et en budgétisation de la politique et des programmes énergétiques ;
* Avoir des expériences pertinentes dans le domaine de l'énergie et, en particulier, dans les domaines liés à l'accès aux services énergétiques, aux énergies renouvelables, aux énergies propres et à l'efficacité énergétique ;

III. Compétences * Avoir une très bonne connaissance des acteurs et institutions nationaux du secteur de l’énergie et des priorités du pays dans le domaine de l’énergie ;
* Connaissance avérée des « Signatures Solutions » du PNUD en matière d’énergie propre ;
* Une bonne connaissance des logiciels Microsoft Word de traitement de texte et tableau et des plateformes de télétravail et de collaboration à distance tels que Skype, Zoom etc;

IV. : Langues* Avoir une bonne maîtrise du Français, connaissance de l’Anglais serait un grand atout.
 |

**7. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous : **1. Proposition technique :**1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ;
2. Une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ;
3. CV détaillé incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.

**2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2*** Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2.
* Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5).
 |

**8. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel(le)sera évalué(e) sur la base de la méthodologie de Notation combinée. Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :* Répondante/conforme/ acceptable et,
* Ayant reçu la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés
* Pondération de l’évaluation technique : 70 %
* Pondération de l’évaluation financière : 30 %

L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale de 70/100 à l’évaluation de la proposition technique seront appelés à l´entretien technique.*** ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique (soumission technique + entretien technique) seront considérés pour l’évaluation financière.***Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).1. ***Les propositions techniques***

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d´évaluation**  | **Points maximum** |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins d’un diplôme de troisième cycle (DESS, DEA, Master, Doctorat, PHD, etc.) ou équivalent en économie de l'énergie, gestion de projet, planification énergétique ou diplôme d'ingénieur en électricité, énergie renouvelable, énergie propre ou dans des domaines similaires ? | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle au moins 7 ans d’expérience dans le secteur de l’énergie, avec une expertise confirmée en planification stratégique et opérationnelle et en budgétisation de la politique et des programmes énergétiques ?  | 15 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle conduite d’au moins 3 exercices de formulation des documents de politique, de stratégie, et/ou de programme dans le domaine l’économie verte et/ou des énergies propres ; | 20 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle conduite d’au moins 3 processus de formulation de documents de projet et/ou programme en matière d’énergie propre, etc. pour le compte des donateurs (multilatéraux et/ou bilatéraux), des Agences du SNU et/ou des gouvernements  | 25 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une expérience dans la facilitation, conseil, rédaction, négociation et coordination des activités dans le domaine de l’économie verte et/ou des énergies propres ; | 10 |
| L´approche méthodologique proposée est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ?   | 10 |
| Le/la soumissionnaire a-t-il/elle connaissance avérée des « Signatures Solutions » du PNUD en matière d’économie verte et énergie propre | 10 |
| **Total note proposition technique**  | **100** |

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée a 70%.1. ***Les propositions financières***

Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :* ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***

**Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue. Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**9. Autres information pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis. Le (la) consultant(e) retenu(e) devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****

1. Convention sur la Diversité biologique (ratifiée le 15 Septembre 1994), Convention de la lutte contre la désertification (ratifiée le 11 septembre 1997) et Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (ratifiée en 1997). [↑](#footnote-ref-1)